

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

PLACE GAMBETTA - BP 555
14037 CAEN CEDEX
TEL : 02.31.85.40.00
TELECOPIE : 02.31.79.16.19

CABINET JURIS DOMUS
8 PLACE MARECHAL JUIN
BP 20546
35105 RENNES CEDEX 3

V/REF :

N/REF : 55 B 83 / 2002-A-2255

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 25/07/2002, SOUS LE NUMERO 2002-A-2255,

P.V. d'assemblée du 29/06/2002

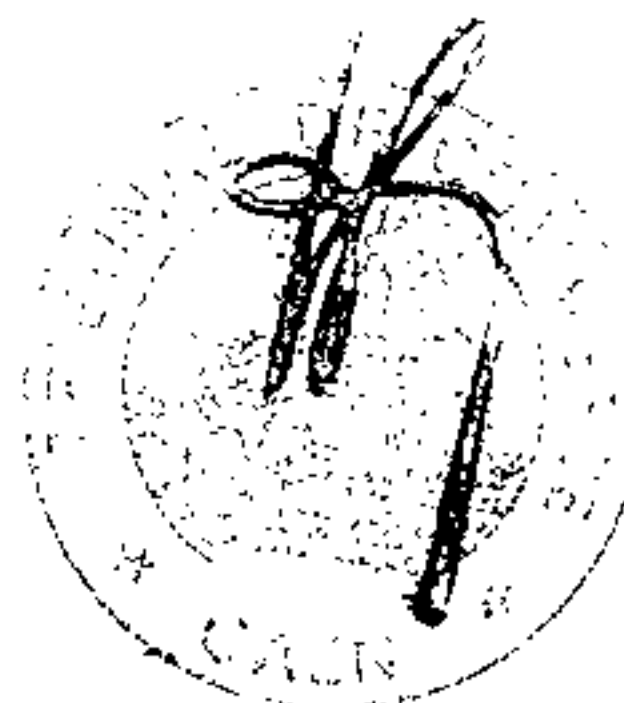
Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

CONCERNANT LA SOCIETE

SAMFI 2
Société anonyme
ZONE INDUSTRIELLE DE LA SABLONNIERE
14980 ROTS
ROTS

R.C.S. CAEN 553 820 838 (55 B 83)

LE GREFFIER



" SAMFI 2 "

Société anonyme au capital de 39 000 Euros

**Siège social : Zone Industrielle La Sablonnière – ROTS (14980)
553 820 838 R.C.S. CAEN**

~~~~~

### **EXTRAIT**

#### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 29 JUIN 2002**

les actionnaires de la société "**SAMFI 2**", société anonyme au capital de **39.000 Euros**, divisé en **1 950** actions de **20 Euros** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La séance est présidée par Madame Christine SAMSON en sa qualité de Présidente du conseil d'administration.

- Rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société pendant l'exercice écoulé ;
- Rapport général du commissaire aux comptes prévu aux articles L 225-100, L 225-235 et L 225-240 du nouveau Code de Commerce ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes prévu à l'article L 225-40 de ladite loi sur les conventions visées à l'article L 225-38 ;
- Approbation des comptes dudit exercice et des conventions éventuellement passées entre les administrateurs et la société ;
- Quitus au conseil d'administration ;
- **Point sur les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;**
- Affectation des résultats ;
- **Questions diverses.**

.../...

es

### **CINQUIEME RESOLUTION – MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT**

L'assemblée générale prenant acte de la démission de la société « SARL DUVAL LAUNAY » commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Christian SEVESTRE, commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer respectivement en remplacement :

- **Monsieur Alain LORGERON** demeurant à CAEN (14) 24, rue Norrey, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- **Monsieur Renaud BEX** demeurant à CAEN (14) - 65, rue Bicoquet, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

et ce, pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs.

### **SIXIEME RESOLUTION - FORMALITES**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE.

\* \*

\*

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau, après lecture.

es 